



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE DUNHAM
À TOUS LES CITOYENS DE LADITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 6 octobre 2020 à 19 h 30. Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS

DM-20-07 ayant pour effet de permettre la subdivision cadastrale du lot 5 895 409 en deux lots égaux de 5 922,1 mètres carrés. Les deux lots créés seraient non-conformes relativement à leur frontage qui seraient respectivement de 17,18 mètres et 17,19 mètres en dérogation avec l'article 30 du règlement de lotissement numéro 383-19 qui indique que le frontage doit être minimalement de 50 mètres.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Lot 5 895 409 – rue des Acacias

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

FAIT À DUNHAM, CE 10^E JOUR DU MOIS SEPTEMBRE 2020.

Mélanie Thibault, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélanie Thibault, directrice générale et greffière de la Ville de Dunham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'hôtel de ville le 16 septembre 2020 entre 9 h et 17 h, et par la diffusion dans l'édition du 16 septembre 2020 du journal local Le Guide.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le dixième jour de septembre deux mille vingt.

Mélanie Thibault, greffière